



CONCOURS D'ECRITURE

Octobre - Novembre 2023

Thème : La Pluie ...

Règlement

Article 1 :

Du **lundi 2 octobre au mercredi 15 novembre**, la Bibliothèque Municipale de Tresserre organise un concours d'écriture ayant pour thème 'la pluie'...

L'objectif de ce concours est de valoriser l'imaginaire et la créativité de chacun.

Article 2 :

Ce concours, gratuit, est ouvert à tous, à partir de 8 ans, et se divise en quatre catégories :

- Jeunesse (de 8 à 12 ans)
- Ados (de 12 à 16 ans)
- Adulte (à partir de 16 ans)
- Scolaire (par niveau de classe - CE1/CE2/CM1et CM2)

La participation peut être individuelle ou collective. Une seule participation par catégorie pourra être enregistrée.

Les mineurs (hors scolaires) devront fournir l'autorisation parentale jointe au bulletin de participation

Article 3 :

Il s'agit pour ce concours d'**inventer** une histoire, un conte, une poésie...

Article 4 :

Le texte doit être inédit et comporter un titre. Il doit être écrit en français, ou en catalan s'il est accompagné de sa traduction.

Le texte, de 5 pages maximum, sera dactylographié, en format A4 et, s'il comporte plusieurs pages, celles-ci seront agrafées et numérotées. Peu importe la police d'écriture si elle est bien lisible. Tout texte illisible ne sera pas pris en compte.

Article 5 :

Afin de préserver l'anonymat, chaque participant portera sur le bulletin d'inscription joint à ce règlement, ses nom, prénom, âge, adresse postale, adresse mail et téléphone (en lettres majuscules), ainsi que le titre de chaque texte présenté. Aucune mention, permettant de déterminer l'identité de l'auteur, ne doit être portée sur le texte (document présenté au jury)

Article 6 :

Les participants adresseront leur texte **avant le mercredi 15 novembre**, midi :

- Soit par courrier :
Bibliothèque Municipale
Concours d'Écriture
Mairie - Plaça Nova
66300 TRESSERRE
(bibliothèque@tresserre.fr)
- Soit en le déposant à la bibliothèque, le mercredi après-midi, de 14 h à 17 h ou à l'accueil de la mairie, du lundi au vendredi, de 9 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30

Article 7 :

Le seul fait de présenter sous un nom un texte au concours implique de la part des participants qu'ils garantissent en être les auteurs.

Article 8 :

La proclamation des résultats aura lieu à Tresserre, durant les Saturnales, le samedi 25 novembre. Les participants seront prévenus individuellement par mail ou par téléphone des lieux et heure de la remise des prix.

Article 9 :

Les manuscrits ne seront pas rendus aux participants.

Article 10 :

Les membres du jury ne sont pas autorisés à concourir. . .

RÈGLES D'UTILISATION DE LA CONFIDENTIALITÉ

Le demandeur est informé que tout traitement intérieur ultérieur ou constitution d'un fichier comportant des données à caractère personnel est soumis aux dispositions du Règlement de l'Union Européenne 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données) dit « RGPD » abrogeant la directive européenne 95/46/CE, et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés. Contrevenir à ces limites engage sa responsabilité personnelle et peut être passible de sanctions pénales prévues notamment aux articles 226-21 et 226-22 du code pénal.

DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément à la réglementation générale sur la protection des données dite RGPD, nous vous informons que les informations collectées servent à assurer la gestion de la bibliothèque municipale. Elles seront traitées par les personnes dûment habilitées. Elles seront conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à la satisfaction de cette finalité. Les droits d'accès et de rectification prévues par les articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données) s'exercent auprès de la Mairie. Les droits d'opposition (art 21 du RGPD), de limitation (art 18 du RGPD), et d'effacement (art 17 du RGPD), s'appliquent au présent traitement. Vous pouvez les exercer sur simple demande en adressant un courrier muni de l'identité du demandeur à Mr le Maire : Mairie - 5 rue du Pla Del Rey - 66300 TRESSERRE.



CONCOURS D'ECRITURE

Octobre - Novembre 2023

Thème : La Pluie ...

Bulletin de participation

(A compléter en lettres majuscules)

<u>Participation individuelle</u>	<u>Participation collective</u>
NOM et Prénom :	Ecole de :
Date de naissance :	Classe :
Adresse :	Adresse :
	Nom du représentant :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :
Titre du texte présenté au concours :	Titre du texte présenté au concours :

Je déclare sur l'honneur que le texte que j'adresse à la Bibliothèque Municipale de Tresserre, dans le cadre du 'Concours d'écriture' est une œuvre originale, et que j'en suis le véritable auteur.
J'ai pris connaissance du règlement et j'en accepte toutes les conditions

Date et signature

<p><u>AUTORISATION PARENTALE (pour les participations individuelles)</u></p> <p>Je soussigné(e), NOM et Prénom Adresse</p> <p>autorise mon enfant : NOM et Prénom Né(e) le</p> <p>à participer au concours d'écriture organisé par la Bibliothèque Municipale de Tresserre, ayant pour thème 'la pluie'.</p> <p>A....., le.....</p> <p>Signature</p>

RÈGLES D'UTILISATION DE LA CONFIDENTIALITÉ

Le demandeur est informé que tout traitement intérieur ultérieur ou constitution d'un fichier comportant des données à caractère personnel est soumis aux dispositions du Règlement de l'Union Européenne 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données) dit « RGPD » abrogeant la directive européenne 95/46/CE, et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés. Contrevenir à ces limites engage sa responsabilité personnelle et peut être passible de sanctions pénales prévues notamment aux articles 226-21 et 226-22 du code pénal.

DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément à la réglementation générale sur la protection des données dite RGPD, nous vous informons que les informations collectées servent à assurer la gestion de la bibliothèque municipale. Elles seront traitées par les personnes dûment habilitées. Elles seront conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à la satisfaction de cette finalité. Les droits d'accès et de rectification prévues par les articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données) s'exercent auprès de la Mairie. Les droits d'opposition (art 21 du RGPD), de limitation (art 18 du RGPD), et d'effacement (art 17 du RGPD), s'appliquent au présent traitement. Vous pouvez les exercer sur simple demande en adressant un courrier muni de l'identité du demandeur à Mr le Maire : Mairie - 5 rue du Pla Del Rey - 66300 TRESSERRE.